



La phase complémentaire Parcoursup c'est quoi ?



La phase complémentaire offre aux candidats la possibilité de formuler des nouveaux vœux pour des formations qui ont des places disponibles. **C'est une réelle opportunité, en particulier pour les candidats qui n'ont pas encore reçu de proposition d'admission.** Elle débute le 16 juin 2020.

Qui est concerné par la phase complémentaire ?



La phase complémentaire s'adresse à tous les candidats inscrits sur Parcoursup.

Elle concerne en priorité les candidats qui n'ont pas reçu de proposition d'admission en phase principale : les candidats qui n'ont reçu que des réponses négatives à leurs vœux au 19 mai 2020 et les candidats « en attente » pour tous leurs vœux.

Les candidats qui ont déjà accepté une proposition d'admission en phase principale peuvent faire de nouveaux vœux en phase complémentaire dans des formations qui les intéressent davantage et qui ont encore des places disponibles.

Les candidats inscrits sur Parcoursup qui n'ont pas confirmé de vœux au 2 avril 2020 et les candidats qui ne se sont jamais inscrits sur Parcoursup peuvent également participer à la phase complémentaire (ils devront alors s'inscrire sur Parcoursup).

A noter : A l'exception des candidats des lycées français à l'étranger (réseau AEFE), les candidats dont les études en France sont soumises à l'obtention d'un visa en raison de leur nationalité et qui n'en disposent pas le 16 juin 2020, ne peuvent pas formuler de vœux pendant la phase complémentaire.

A savoir : la phase complémentaire ne permet pas à un candidat de formuler un vœu pour une formation pour laquelle il a déjà formulé un vœu en phase principale

Quel est le calendrier de la phase complémentaire ?



La phase complémentaire se déroule du 16 juin au 13 septembre 2020 à 23h59 (heure de Paris).

A noter : vous pouvez formuler des vœux jusqu'au 10 septembre 2020 à 23h59 (heure de Paris).

Les dernières propositions d'admission sont envoyées le 12 septembre 2020.

Si je ne reçois pas de proposition, quelles solutions ?



Un accompagnement est garanti pour tous les candidats qui n'ont pas reçu de proposition d'admission et qui souhaitent trouver une place dans une formation proposée sur Parcoursup pour la rentrée 2020 :

- Dès le 19 mai 2020, les candidats qui n'ont reçu que des réponses négatives de la part de formations sélectives (BTS, DUT, école, CPGE, etc. ...) peuvent demander un accompagnement dans leur lycée (auprès du service orientation si le candidat est étudiant et qu'il souhaite se réorienter) ou dans un centre d'information et d'orientation (CIO) pour envisager d'autres choix d'orientation et préparer la phase complémentaire.
- Du 16 juin au 10 septembre 2020, lors de la phase complémentaire, ils peuvent également formuler de nouveaux vœux dans des formations disposant de places disponibles.
- Après les résultats du baccalauréat, à partir du 8 juillet, ils peuvent depuis leur dossier solliciter l'accompagnement de la Commission d'Accès à l'Enseignement Supérieur (CAES) de leur académie. Cette commission aide les candidats qui n'ont pas reçu de proposition d'admission à trouver une formation au plus près de leur projet.

Des dispositifs d'accompagnement sont mis en place pendant toute la procédure, n'hésitez pas à en parler avec vos professeurs principaux, les psychologues de l'éducation nationale ou les services d'orientation.

Un numéro vert gratuit 0800 400 070 est également mis à votre disposition à partir du 22 janvier 2020 pour répondre à toutes vos questions.